

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2705

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Approbation du bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2705**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Approbation du bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le tènement des anciennes usines RVI dans le 3° arrondissement de Lyon fait l'objet d'un projet de requalification urbaine.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- conforter la place de l'enseignement,
- développer un programme économique en lien avec la fonction d'enseignement,
- offrir de nouvelles potentialités aux habitants avec la réalisation de plusieurs équipements publics,
- ouvrir le site sur le quartier,
- conserver et valoriser le patrimoine architectural protégé, notamment en ré-investissant le mur Feuillat (et ses sheds) ainsi que la verrière.

Par délibération n° 2011-2346 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable a été ouverte le 15 juillet 2011 et clôturée le 30 septembre 2011.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, la procédure de concertation s'est déroulée selon les modalités décrites ci-dessous :

Un dossier a été mis à la disposition du public du 15 juillet 2011 au 30 septembre 2011 :

- à la mairie d'arrondissement de Lyon 3° située 215, rue Duguesclin, service des affaires décentralisées : du lundi au vendredi de 8 heures 45 à 16 heures 45, le samedi de 9 heures à 12 heures, pendant l'été du 15 juillet 2011 au 21 août 2011 inclus : du lundi au vendredi de 8 heures 45 à 12 heures 30 et de 13 heures 45 à 16 heures 45,

- à l'accueil de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon situé 20, rue du Lac à Lyon 3° : du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

Ce dossier comprenait :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document n'a pas été complété pendant la durée de la concertation.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché à la mairie du 3^e arrondissement de Lyon et à la Communauté urbaine.

La fin de la concertation a également été annoncée par un avis administratif affiché en mairie du 3^e arrondissement de Lyon et à la Communauté urbaine.

Huit personnes se sont exprimées sur les registres.

Par ailleurs, les documents suivants ont été joints au registre de concertation mis à disposition en mairie du 3^e arrondissement de Lyon :

- le compte-rendu de la réunion publique d'information du 31 janvier 2011 organisée par la mairie du 3^e arrondissement avec les conseils de quartier de Montchat et Sans Souci,

- un projet de lettre adressé à monsieur le Président de la Communauté urbaine et monsieur le Maire de Lyon, non daté et non signé, portant sur la sortie des élèves de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) sur le cours Albert Thomas,

- une note de réflexion de monsieur Carrière du 24 septembre 2010,

- une note de la commission urbanisme du conseil de quartier de Monchat du 29 septembre 2011.

Le bilan de la concertation traitera dans un premier temps des remarques écrites dans les registres, puis dans un deuxième temps des documents joints.

1° - Le bilan des remarques écrites dans les registres de concertation

Les points positifs soulignés sont :

- le renforcement de la thématique enseignement et la fonction campus,
- la réalisation d'un maillage est/ouest,
- la localisation du parc d'activité,
- la présence du futur parc public,
- la présence de la future bibliothèque et de logements,
- la réhabilitation du mur et des sheds de la rue Feuillat.

Les attentes et préoccupations du public ont porté sur les principales thématiques suivantes :

- La composition urbaine de l'îlot

. l'ouverture du projet urbain, et notamment du parc public, sur l'avenue Lacassagne et la localisation du projet bibliothèque/logements :

Le public s'est exprimé en faveur d'une aération plus grande de l'avenue Lacassagne sur le projet urbain et notamment sur le futur parc public. Des craintes ont été exposées quant au caractère enfermé, confidentiel du futur parc. Par ailleurs, certains le trouvent insuffisamment dimensionné.

L'implantation du projet de bibliothèque et de logements serait préférée rue Rochaix. Dans cette hypothèse, il a été suggéré la réalisation d'une fresque sur l'immeuble du 82, avenue Lacassagne afin de contribuer à l'embellissement de l'avenue, dont le caractère triste a été souligné,

. la localisation de la future voie est/ouest : les habitants se sont exprimés en faveur d'un maillage est/ouest davantage au sud du tènement, entre les rues de l'Harmonie et Balthazar afin de créer du lien entre les 2 quartiers de Sans Souci/Dauphiné et Monchat ;

- La desserte et l'accessibilité du site

. la future voie est/ouest : sa fermeture à la circulation générale a été demandée au profit d'une circulation mode doux,

. les aménagements cyclables : des interrogations ont été formulées sur les projets d'aménagement cyclable alentour,

. l'offre de transport en commun : des interrogations ont porté sur la réalisation ou non d'un arrêt Feuillat du tramway ligne T3 ainsi que sur l'augmentation de la fréquence de la ligne C13. Une demande de renforcement de l'offre en transport en commun a été faite,

. le stationnement : l'insuffisance de l'offre de stationnement dans le secteur a été citée, ainsi que la crainte de son renforcement avec la réalisation du projet de requalification du tènement des anciennes usines RVI. Il a été demandé la mise en place de stationnement payant et handicapés sur l'avenue Lacassagne ainsi que l'étude de stationnement souterrain,

. les accès piétons : le souhait d'un accès principal à la SEPR par le cours Albert Thomas a été formulé, notamment afin de remédier aux conflits d'usages entre les étudiants et les résidents de la rue Rochoaix ;

- Les éléments de programme

L'ouverture d'une boucherie/charcuterie, de commerces de proximité, d'une crèche, de logements pour personnes âgées, a été suggérée.

Une interrogation a été formulée quant à la réalisation ou non d'un gymnase sur le site ;

- La conservation et la valorisation du patrimoine

Il a été regretté la privatisation d'un patrimoine industriel et architectural au travers de la réalisation de projets immobiliers privés dans les sheds de la rue Feuillat ;

- Les modalités de la concertation

Cette dernière a été jugée insuffisante par certains, la qualifiant davantage d'information.

Les éléments de réponse apportées aux remarques formulées sont les suivantes :

- La composition urbaine de l'îlot

. le schéma global d'aménagement s'articule autour de plusieurs principes dont celui de l'ouverture de ce tènement hermétique sur son environnement,

. la réalisation d'un maillage est/ouest entre les rues Elie Paris et Germain David répond notamment à cet enjeu d'ouverture,

. l'aération sur l'avenue Lacassagne, d'une largeur de 20 mètres, s'est voulue ainsi dimensionnée pour plusieurs raisons : tout d'abord afin d'éviter une rupture trop brutale dans d'alignement urbain. Le projet de bibliothèque/logements permettra de gérer cette transition, avec un épannelage allant du R + 5 au R + 4. Par ailleurs, le dimensionnement de l'ouverture sur l'avenue Lacassagne permettra de maîtriser l'impact des nuisances routières sur le parc. Le parc n'aura pas pour autant un caractère confidentiel de part son entière perception visuelle à partir de la voie nouvelle et de la rue Rochoaix. Un travail est également prévu afin d'amener la dimension végétale jusqu'à la rue Feuillat à travers la conception du futur maillage est/ouest,

. la localisation de la future voie est/ouest s'est attachée à répondre à plusieurs volontés :

- celle de créer un espace public fédérateur au cœur d'un nouveau morceau de ville. En effet, ce maillage ne se veut pas être une traverse, mais vise à constituer un véritable espace de rencontre à la croisée d'usages variés (riverains, futurs usagers du parc, étudiants etc.),

- celle d'améliorer les liaisons entre les quartiers de Sans Souci/Dauphiné et Monchat,

- celle de permettre le confortement de la fonction campus dans des conditions de sécurité adaptées ;

- La desserte et l'accessibilité du site

. les modalités de circulation sur la future voie est/ouest : cette voie répondra à plusieurs enjeux, celui d'ouverture sur l'environnement détaillé ci-avant, et celui visant à offrir à cet îlot urbain des conditions de fonctionnement responsables. Ainsi, il est proposé d'aménager ce maillage en zone apaisée, ce qui signifie de l'ouvrir à la circulation générale, en donnant à travers son traitement la priorité au modes doux (piétons et cycles). Ce type d'aménagement semble aujourd'hui approprié au futur contexte urbain dans lequel va s'inscrire cette voie, contexte marqué par la présence de nombreux piétons (parc, campus, etc.) et 2 roues. Cette liaison

est/ouest visera à renforcer le réseau cyclable du secteur, notamment en se raccordant à un axe fort nord/sud en cours de réalisation sur les rues Rebatel/Feuillat,

. cette voie permettra également la desserte des futurs programmes immobiliers du tènement des anciennes usines RVI, sans affecter les conditions de circulation sur les rues adjacentes, Feuillat et Rochaix principalement,

. l'offre de transport en commun : le secteur du projet RVI est concerné par le développement du plan Atoubus, notamment via la mise en service des lignes fortes C13 et C16 depuis août 2011. Ces lignes disposent d'une offre cadencée, régulière selon une large amplitude. La mise en service de ces lignes s'est accompagnée de l'évolution d'autres lignes de surface, le tout selon une logique de hiérarchisation du réseau et d'un renforcement de l'offre globale en transport collectif.

Concernant les questionnements relatifs à un arrêt Feuillat du T3 : le SYTRAL a eu des demandes de création de nouvelles stations sur l'ensemble de la ligne T3. Il analysera ces demandes de façon globale en tenant compte des impacts sur l'exploitation de la ligne et, notamment, sur son cadencement.

. le stationnement : cette problématique a fait l'objet d'une étude préalable en phase faisabilité, qui a permis d'éclairer les propositions formalisées dans le schéma global d'aménagement. Le type d'équipements réalisés dans le cadre du projet urbain (établissements d'enseignement professionnel s'adressant majoritairement à un public mineur, équipements publics de proximité) ne devrait pas être à l'origine de nouveaux besoins en stationnement. Concernant, les projets de logements, unité d'hébergement, parc d'activité, ils disposeront de leur propre offre privative permettant également de ne pas renforcer la pression existante.

Ainsi, un espace de stationnement (d'environ 10 places) sera réalisé sur la partie ouest du futur maillage traversant. La possibilité de rendre payante cette offre, au même titre que des places sur l'avenue Lacassagne sera étudiée. Cet espace intégrera du stationnement handicapé.

. la demande d'accès à la SEPR par le cours Albert Thomas : il s'agit d'un projet poursuivi par la SEPR. Les collectivités locales ne sont pas en mesure de fournir des éléments d'information et de planning relevant de négociations entre la SEPR et les Hospices civils de Lyon ;

- Les éléments de programme

. la réalisation de commerces de proximité : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) identifie à proximité du tènement RVI la polarité commerciale du quartier Monchat qui s'étire jusqu'à la place Henri. Le SDUC préconise le renforcement de cette polarité ainsi que le développement d'une offre de proximité sur l'avenue Lacassagne. Cependant, le projet de requalification du tènement des anciennes usines RVI n'offre pas de linéaire sur l'avenue Lacassagne compte tenu de la volonté, qui s'est d'ailleurs largement manifestée dans le cadre de la concertation préalable, de maintenir une ouverture la plus large possible sur le futur parc et celle d'offrir aux habitants un équipement public de quartier, la bibliothèque.

Concernant la possibilité d'accueillir des commerces de proximité à l'intérieur du tènement RVI, il semblerait que cette hypothèse favorise davantage l'éparpillement de l'offre au détriment du renforcement de l'appareil commercial existant.

. Concernant les autres éléments de programme : le projet d'un gymnase sous maîtrise d'ouvrage privée, mais pouvant être mutualisé avec un usage public est en cours d'étude. Il pourrait se situer entre le futur parc d'activité et la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) ;

- La conservation et la valorisation du patrimoine

Le mur de la rue Feuillat, la demi-trame de sheds qui se situe à l'arrière, la verrière et la porte monumentale sont inscrits en éléments bâtis à préserver au PLU. Ils témoignent de la mémoire industrielle du site et sont constitutifs d'un patrimoine architectural qu'il convient de valoriser.

L'obligation de préserver et de valoriser ce patrimoine s'applique tant aux maîtres d'ouvrages publics que privés. Les collectivités ont travaillé avec les acteurs privés afin que le mur Feuillat soit réhabilité, et au-delà que les sheds soient ré-investis, de façon à accueillir de nouvelles fonctionnalités (locaux pour le futur parc d'activité au nord et pour la FCMB au sud). Il est à noter que la Communauté urbaine ne se défait pas de la propriété de l'ensemble des bâtiments dans la mesure où le tènement sera mis à disposition de la FCMB par bail emphytéotique ;

- Les modalités de la concertation

Les collectivités ont souhaité ouvrir cette concertation à titre volontaire en se conformant aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme alors qu'elle ne s'imposait pas légalement et réglementairement.

La mairie du 3^e arrondissement a, par ailleurs, relayé des informations sur le projet à travers les réunions qui se sont tenues avec les conseils de quartiers.

La Communauté urbaine a souhaité, dans le cadre du présent bilan de la concertation, apporter réponse aux questionnements formulés à cette occasion les comptes-rendus de ces réunions ont été joints au registre de concertation.

2° - Le bilan des remarques rapportées au registre de concertation par documents joints

Parmi les remarques et questionnements formulés dans les différents documents joints, certains rejoignent les thématiques exposées et traitées ci-avant, c'est le cas notamment pour : le positionnement et le traitement du futur maillage est/ouest, le caractère confidentiel du futur parc public, la question du renforcement de l'offre en transport en commun, la demande relative au gymnase et son potentiel à pouvoir envisager une mutualisation avec un usage public, la question du déplacement de l'entrée principale de la SEPR cours Albert Thomas, ainsi que la privatisation d'un patrimoine industriel et architectural.

Il convient pour ces thématiques de se reporter aux éléments de réponse détaillés au paragraphe précédent.

Les documents joints ont soulevé d'autres questionnements auxquels il convient d'apporter réponse ;

- La rue Rochaix : des détails ont été demandés sur son aménagement.

Le projet de requalification du tènement des anciennes usines RVI intégrera un aménagement partiel et provisoire de la rue Rochaix afin de gérer la transition entre ce nouveau morceau de ville et l'existant. Un aménagement sera réalisé dans la continuité des travaux qui ont été effectués aux abords de la SEPR, à savoir un élargissement des cheminements piétons ;

- Le projet d'unité d'hébergement : des détails ont été demandés sur ce projet.

Cette réalisation s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat et portera sur la réalisation de 200 lits environ, ceci afin d'apporter une réponse aux besoins d'hébergement exprimés par la SEPR, la FCMB et au-delà d'autres établissements d'enseignement situés à proximité ;

- Le carré vert dans la partie nord-ouest du futur parc public : la question de son devenir a été posée.

Il s'agit d'un espace qui sera intégré au futur parc public, sur lequel il n'est pas prévu de stationnement à ce jour. La configuration de cet espace sera prise en compte en amont de la réflexion afin de porter une attention particulière à son traitement garantissant la tranquillité des riverains.

Les observations rapportées ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet de requalification du tènement des anciennes usines RVI, tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable qui s'est déroulée du 15 juillet au 30 septembre 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le bilan de la concertation préalable, engagée par délibération du Conseil de communauté n° 2011-2346 du 27 juin 2011 portant sur le projet de requalification du tènement des anciennes usines RVI à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.